

Coup de grâce pour les abeilles

L'abeille sauvage mellifère (Apis Mellifera) a presque disparu en Suisse. Toute réintroduction est empêchée par l'Office vétérinaire fédéral (OVF).

En Suisse existent pour ainsi dire seulement des colonies d'abeilles domestiques, élevées par les apiculteurs. L'homme a supprimé la sélection naturelle et impitoyable, qui garantit le développement durable de l'espèce et l'a remplacée par l'élevage. Les compromis en matière de bien-être des animaux, lourds de conséquences, sont tolérés en faveur du rendement en miel et du confort de l'apiculteur. Le résultat sont des races d'abeilles dégénérées, choisies en fonction de leur capacité de production, qui doivent être traitées par des thérapies symptomatiques agressives et elles sont incapables de survivre à l'état naturel. Si un essaim part chez un apiculteur et s'établit par hasard de manière sauvage et survit de plus le premier hiver, il risque ensuite d'être détruit par les inspecteurs apicoles. Les autorités et les chercheurs considèrent les colonies d'abeilles «non soignées» comme un foyer d'épizooties potentiel. Basé légalement sur la loi sur les épizooties (LFE) et scientifiquement sur le Centre suisse de recherches apicoles. Il semble qu'il n'y ait plus de place pour l'abeille mellifère sauvage en Suisse...

Une interpellation officielle auprès de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) confirme que la réintroduction en Suisse n'est plus souhaitée. Une installation de nichoirs pour abeilles mellifères sauvages dans la nature suisse (analogue aux fameux nichoirs d'oiseaux) est prohibée par l'OVF. Cela correspondrait à un élevage de l'abeille par l'homme et serait ainsi soumis à la LFE et à l'obligation de déclaration. En théorie, les abeilles peuvent être réparties dans la nature, mais doivent être traitées de manière „réglementaire“. Ce qu'on entend par réglementaire est déterminé par le Centre suisse de recherches apicoles en étroite collaboration avec la Fédération des Sociétés Suisses d'Apiculture Apisuisse. Suite à des essais sur le terrain dans le Seeland bernois, on peut présumer que bientôt, les apiculteurs seront obligés de traiter leurs colonies avec des acides formique et oxalique. Les effets secondaires dramatiques de ce genre de traitement et en connaissance du fait que lors d'une apiculture respectueuse, ils ne sont pas nécessaires, on ne peut s'empêcher de ressentir comme une nausée.

L'abeille mellifère sauvage doit dès lors être considérée comme éradiquée en Suisse. Une réintroduction est empêchée par l'OVF. 30 millions d'années d'évolution détruites par le rouleau compresseur des réglementations. L'OVF ne souhaite pas se prononcer sur la question pourquoi on n'a pas le droit d'installer les nichoirs à abeilles, tandis que les nichoirs à oiseaux sont autorisés. Les inspecteurs d'abeilles, qui ont le courage de partager mes idées de solution pour venir à bout de la mortalité actuelle des abeilles, sont convoqués chez le vétérinaire cantonal pour „un entretien explicatif“. La presse spécialisée (Schweizerische Bienenzeitung) refuse toute publication sur les approches durables et alternatives.

On est tenté d'en arriver à la conclusion que l'objectivité a été remplacée par l'arbitraire. On ne peut que s'étonner d'autant d'orgueil humaine.

André Wermelinger, spécialiste de l'apiculture naturelle
Plus d'informations sur: natuerliche-bienenhaltung.ch